



Bulletin de Santé du Végétal

Pomme de terre

Picardie – n°4 – 20 avril 2010

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

1- Situation

Deuxième semaine favorable aux plantations, qui sont terminées pour une majorité d'agriculteurs.

Dans le cadre de notre réseau d'observations, des tas de déchets ont pu être recensés sur différents sites. Pour certains, de la végétation est présente sans signalement de mildiou (Ponthoile, Hancourt, Bouvincourt en Vermandois et Villers Saint Christophe) ; pour d'autres, aucune végétation n'est observée (Cuisy en Almont, Bouchoir, Roye et Nampcel).

Les tas de déchets constituent la première source de contamination du mildiou dans les parcelles. Ainsi disséminé dans la plaine, le mildiou est difficile à gérer si les conditions climatiques sont mauvaises par la suite : les années 2007 et 2008 en sont les exemples).

L'objectif de ces observations est de sensibiliser chacun, pour une lutte collective globale.

Le désherbage en post-levée :

Pour les anti graminées spécifiques, il est impératif de tenir compte du stade de la mauvaise herbe (stade jeune à très jeune) et non de la culture de la pomme de terre. Toutefois, attention à l'effet « parapluie » de la pomme de terre vis à vis des mauvaises herbes.

Lors de la préparation des bouillies et de leur application, il est impératif de vous protéger par un équipement de protection (gants, bottes combinaison).

1- Bonnes pratiques pour le désherbage

L'envahissement des mauvaises herbes sur les parcelles affecte à la fois le rendement, la facilité de la récolte et le développement du mildiou.

Le désherbage en pré-levée :

L'herbicide doit être réparti sur la couche superficielle du sol afin qu'il soit absorbé par les racines des adventices.

Recommandations :

- Le désherbage doit se réaliser sur buttes définitives et sol frais, **avant la levée des pommes de terre**,
- Toute application doit se réaliser par **temps calme** et sur **sol non motteux**,

Il peut être intéressant de laisser germer les mauvaises herbes avant de réaliser le buttage définitif et le désherbage. La destruction mécanique permet de réduire le stock de mauvaises herbes.

■ **Situation :**
Plantations généralisées, Tas de déchets observés

■ **Désherbage :**
Bonnes pratiques d'application

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Arvalis Institut du végétal, CETA du Vermandois, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Comité Nord, Expandis, Féculerie de Vic sur Aisne, FREDON de Picardie, GiteP, Intersnack, Mc Cain, Noriap, Pom Alliance, Roquette.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières :

Pomme de terre : V.Pinchon – FREDON PICARDIE et B.Poutrain - GITEP

*Directeur de la publication : Hubert DUEZ – Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie -19 bis rue Alexandre Dumas – 80 000 AMIENS
Tél : 03 22 33 69 33 Fax : 03 22 33 69 99*

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr

Coordination et renseignements : Renée PREVOST - Chambre d'Agriculture de la Somme – Tél : 03 22 93 51 20 – E-mail : r.prevost@somme.chambagri.fr